

ECOGRAPHITE

The Alternative Reasoning



DECLARATION DE CONFORMITE déclaratif conforme a la directive EN 13163 : 2008 Annexe ZA concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, la loi POPE 2021 en France et SIA en Suisse pour la transition énergétique

Nom du Produit : Ecographite LAMBDA 0.029

- Masse volumique apparente 15-18 g/l ;
- Granulométrie G 1-5 mm, Forme : Polymorphe.
- **Lambda 0.029 w/m°C** selon norme EN 12667 ISO 8301 (Mesure du Lambda) et Lambda retenu : **0.030w/m°C**

Résistance thermique "R" résultante selon la norme NF EN 12664, et la norme NF EN 12667 (R= (ép/ Lambda)

- Planchers bas et VS R=3* W /m°C en ±9 à 10 cm (95 l/m2),
- Murs de façade R=3.7* W /m°C en ±11 à 12 cm (115 l/m2),
- Rampants sous toitures R=6* W /m°C en ±18 à 19 cm (185 l/m2)
- Planchers de combles perdus R=7* W /m°C en ± 21 à 22 cm (215 l/m2).

(*) pour bénéficier des aides CEE

- Comportement au feu ininflammable selon norme NF P92-507 : M1 et selon norme européenne EN 13501-1+A1 : Euro-classe B1 S1d0 Certificat LNE n°23555
- Déphasage : 6 heures en 20 cm d'épaisseur,
- Energie grise, inférieure à 225 Kwh/m3 ; Ecographite est biologiquement neutre : 80% d'air + 20% de carbone, Contenance en substances de la liste candidate selon le règlement REACH : Les produits ne contiennent aucune substance appartenant à la liste déclarée. Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes.
- Conforme au Plan National Santé-Environnement PNSE 4 (2020-2024)

Applications : isolation thermique par déversement, pulsion, injection

Nos contrôles portent sur :

- L'origine des produits : les produits d'origine font l'objet d'une FDES conforme au Programme INIES de déclaration environnementale et sanitaire Date de création : 02-11-2020 Date de fin de validité : 01-11-2025
- Le traitement des produits pour leur ensachage, puis leur utilisation ne comporte aucun traitement chimique ou adjonction de quelque ajout que ce soit.
- Granulométrie mesurée conformément à la norme EN 933-3: 1-5 mm
- Masse volumique en vrac avant et après ensachage conformément à la norme EN 1097-3 : inf a 16 g/l
- Pourcentage de particules concassées élastifiées 80%
- Équipement communs et étalonnage du volume des sacs plus ou moins 5% conformément à la norme EN 932-5

Nous soussigné Charles de Veauce Directeur Général de la société BPC (Ecographite SAS), atteste par la présente que nos productions disposent d'un marquage CE conforme à la norme EN 13168 :2008 Annexe ZA,

Nos productions sont donc marquées en conformité de ce qui précède, et ainsi répondent aux exigences des directives européennes ainsi que RE 2020 en France et SIA en Suisse appliqués aux produits pour l'isolation thermique des bâtiments.

A Target
Ce 15 avril 21
Charles de Veauce

EBPC SAS (Ecographite Bioplastiques, Carbone) n°4 Verzun 03140 Target, RC CUSSET 849 290 622
00018 APE 7219Z www.montaignestrategy.com email ecographite@live.fr
Tel +33 6 65 12 46 06